



La force de tous
les agents de la DGFIP

À PANTIN le 28 juin 2024,

Madame la Directrice,

Votre visite de ce jour s'inscrit dans un contexte politique particulier, que nous ne pouvons ignorer.

Notre Président a en effet décidé de pratiquer un dangereux jeu de chamboule tout, qui, non content de bouleverser les équilibres institutionnels parlementaires, pourrait avoir un impact direct et immédiat sur nos instances paritaires, nos missions, et plus largement sur l'action publique et la DGFIP.

Dans ce cadre, après avoir sollicité un report des instances auquel vous avez fait droit, dans l'attente des résultats des élections législatives brusquement provoquées, et de la formation d'un nouveau gouvernement, vous avez maintenu votre visite aux trois Directions Nationales localisées à Pantin, la DNEF, la DVNI et la DGE.

Malgré le flou qui entoure désormais notre avenir à court terme, nous avons fait le choix d'être présents aujourd'hui.

Cette entrevue est ainsi l'occasion pour nous, dans un laps de temps restreint, de vous présenter diverses revendications et observations.

Nos trois Directions, ainsi que les collègues de nos CID, et de l'Action Sociale vont vivre une modification substantielle de leurs conditions de travail, avec un déménagement qui ne sera pas neutre en matière de conditions de travail.

Nous déplorons dans l'immédiat les conditions dont a été mené ce déménagement, en dehors du cadre des instances paritaires, ne laissant aux Directions qu'une marge de manœuvre minimale (nombre de personnes par bureau, revendication uniquement partiellement satisfaite...).

Ce déménagement, s'inscrivant dans le cadre de la nouvelle politique immobilière de l'Etat, acte de fait une perte sèche de m² par agent, que les changements de référentiels de mesure ne suffisent pas à camoufler.

C'est ainsi toute une organisation de travail qui pourrait être impactée, avec des incidences directes sur le fonctionnement des collectifs de travail, sur l'installation physique des agents, mais également sur la place du télétravail dans l'organisation des services.

En outre, le déménagement sera accompagné d'une fusion de services communs, la DGE récupérant la charge de la gestion logistique de l'immeuble, la DNEF du budget, et la DVNI des frais de déplacement.

Il nous a été garanti que dans l'immédiat, ces fusions ne seraient pas accompagnées de suppressions de postes.

Au vu de l'aménagement des règles de gestions induite par ces changements, nous aurions souhaité que les instances paritaires soient consultées en amont, le cas échéant par convocation d'un CSAL multidirectionnel, et souhaiterions en être informés sous cette forme en cas de nouvelle évolution, ce qui démontrerait une réelle volonté de dialogue sociale et une nouvelle façon de procéder de la Direction Générale.

Les directions, demandant des bureaux de maximum 4 personnes, s'appuyaient notamment sur les exigences suivantes, liées à l'accomplissement de nos missions :

- l'absence de dématérialisation totale de nos procédures ;
- le secret fiscal et les exigences renforcées de discrétion professionnelle concernant les affaires traitées par nos directions ;
- la nécessité de favoriser, pour les agents sédentaires, un environnement de travail calme et propice à la concentration.

Nous ne sommes dans cette optique pas opposés au renforcement des moyens du contrôle fiscal, mais au vu de nos locaux, non extensibles, et de notre opposition à une logique de flex office que nous rejetons, pour le bien être des agents, et le respect de la particularité de leurs missions, nous nous interrogeons sur la faisabilité d'accroissement des effectifs, sans extension des espaces de travail.

De plus, pour Solidaires Finances Publiques, l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale passe par un renforcement des moyens humains, budgétaires et techniques de l'ensemble de la chaîne de contrôle intégrant la globalité des missions en passant par l'accueil, l'assiette, l'expertise, le contrôle et le recouvrement mais aussi par un renforcement des moyens pour la justice et son réseau (JIRS, PNF, Parquet). La coordination et l'échange de données participent à l'amélioration de la lutte contre la fraude fiscale.

Si nous pouvons saluer la mise en place de services tels que le SEJF(désormais ONAF) , la création d'une 4ème Brigade d'Intervention Rapide à la DNEF, et plus globalement les dispositifs de Lutte contre la Fraude, ceux-ci ne doivent pas servir de paravent ou de village Potemkine pour masquer les carences d'un contrôle fiscal n'investissant plus certaines zones grises de la fraude.

Il demeure en effet des interrogations sur la prise en charge des défaillances déclaratives par des services de gestion dépeuplés, sur le traitement fiscal des structures éphémères, sur le devenir des articles 40 transmis à la justice...

En termes d'effectifs, les services de contrôle ont perdu près de 5 000 Equivalent Temps Plein (ETP), pour un total de 30 000 ETP supprimés à la DGFIP depuis 2009.

Les 1 500 ETP supplémentaires d'ici la fin du quinquennat, annoncés en 2023 par le ministre des Comptes Publics, qui ne seraient potentiellement que des redéploiements, ne suffiront pas à combler les manques des services de contrôles, et déshabilleront des services de gestion déjà exsangues.

Plus globalement, les suppressions de postes à la DGFIP sont en partie justifiées par le développement de l'Intelligence Artificielle, et du Data Mining : outre des résultats plus que mitigés dans des domaines tels que le foncier innovant, dans le domaine du contrôle fiscal la Data Science, sensément à l'origine de 52% des contrôles des entreprises, n'a permis de réaliser que 13,6% des 14,6M d'Euros des sommes mises en recouvrement en 2022.

Dans cette optique, nous continuerons à défendre le rôle de la recherche, et de l'échelon humain dans le cadre de la programmation du contrôle fiscal.

Ce mode de programmation continue de démontrer ses résultats, alors que le Data Mining vers lequel la programmation du contrôle fiscal avance à marche forcée continue de donner des résultats plus que mitigés.

Cet outil, qui devrait être une source complémentaire d'information, et qui démontre son utilité dans le croisement de masse de données, ne saurait remplacer l'humain.

En parallèle, la défense de nos missions nous amène à rappeler la nécessaire défense du volet répressif du contrôle fiscal, mais aussi du volet dissuasif de ce contrôle, de plus en plus occulté.

Si la DNEF se positionne ainsi sur le segment du contrôle patrimonial, elle demeure en pointe face aux luttes contre les réseaux de structures éphémères, dans divers schémas de fraude.

Ces schémas requièrent des avancées législatives et juridiques en matière de recouvrement notamment, qui sont encore trop timides à l'heure actuelle (facilité toujours trop grande pour les sociétés éphémères à se placer en liquidation amiable, manque de fluidité dans la communication entre administrations, fiscale et judiciaire).

L'évitement de la fraude doit également continuer à être valorisé, à l'instar des suspensions de numéro de TVA et autres dispositifs de détection en amont de la fraude.

La DNEF doit également être le relai privilégié de l'unité de renseignement fiscal nouvellement créée, et continuera à s'inscrire dans le dispositif désormais pérenne des aviseurs fiscaux : ces évolutions posent des interrogations sur le devenir de nos missions, vis-à-vis de la sphère du renseignement, mais également des équilibres entre les différents volets du contrôle, répressif, dissuasif ou budgétaire.

Enfin, Solidaires Finances Publiques rappelle à nouveau que la violence grandissante envers les fonctionnaires se nourrit aussi de la portée des propos de responsables politiques.

Tout ce qui atteint le consentement à l'impôt par des attaques continues, le fonctionnaire « bashing », l'assimilation d'un fonctionnaire à un coût social participe au dénigrement, qui décomplexé et cautionne les actes de violence inadmissibles que les fonctionnaires subissent tous les jours, alors qu'ils ne sont pas responsables de la violence des politiques économiques et sociales du gouvernement.

Ceci n'est pas de nature à combler le manque d'attractivité de la DGFIP, et de la DNEF, qui connaît depuis quelques années un problème de rotation important.

Alors que les dernières annonces gouvernementales venaient renforcer les incertitudes des postulants éventuels, avec la suppression envisagée des catégories, qui rendrait encore plus opaque l'échelle de rémunération, alors que les mutations et choix de postes le sont déjà devenus au gré des précédentes réformes.

Et alors que le cycle de formation initiale, réduit à la portion congrue, ne suffit pas à assurer une formation complète aux futurs agents, il nous apparaît nécessaire de revenir à plus de transparence, avec des règles de mutations claires, offrant un vrai éventail de choix aux agents, et sanctuarisant les principes du concours ainsi que le statut des fonctionnaires, garanties de neutralité.

Nous restons disponibles pour tout retour, en vous remerciant :

solidairesfinancespubliques.dnef@dgfip.finances.gouv.fr